

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°1 du 7 janvier 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°7

ARRÊTÉ N° 2242/DEF/DCSCA

portant changement de dénomination du cercle mixte du 2e régiment du génie de Metz (Moselle).

Du 15 décembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

ARRÊTÉ N° 2242/DEF/DCSCA portant changement de dénomination du cercle mixte du 2^e régiment du génie de Metz (Moselle).

Du 15 décembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 8 4 1 A

Référence :

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Texte abrogé :

Arrêté n° 106 du 17 février 2005 (BOC, 2005, p. 2136. ; BOEM 707.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°1 du 7 janvier 2011, texte 7.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6,

Arrête :

Art. 1^{er}. Le cercle mixte du 2^e régiment du génie prend la dénomination de « cercle Séré de Rivières » au 1^{er} juillet 2010.

Art. 2. Le cercle Séré de Rivières est un cercle mixte constitué au sein du 4^e groupe d'escadrons de hussards de Metz (Moselle).

Art. 3. L'arrêté n° 106 du 17 février 2005 portant dissolution du foyer du 2^e régiment du génie de Metz (Moselle) est abrogé.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.